

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-France Leduc

<https://www.cadre21.org/membres/fce240bb7e8e4fefb2a13f04>

Date d'obtention : 2023-11-20 20:34:27

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode d'intervention qui nous guide concernant les démarches à suivre en cas de sextage. La trousse nous permet de ne pas oublier d'éléments importants (les étapes) lorsqu'on rencontre les élèves et de faire le suivi auprès du service de police suite à notre collecte de données.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Travailler davantage en concertation en équipe, de ne pas tout porter sur qu'une seule personne. Connaître et comprendre la différence entre un acte impulsif et malveillant.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De bien suivre les étapes de la trousse, m'assurer d'avoir une bonne collecte de données pour permettre aux autres intervenants par la suite de bien conscientiser les élèves concernés à propos de leur geste. C'est au service de police de faire le suivi.